



REGLEMENT DU CONCOURS D'ARBRES À MOTS 13^{ème} FÊTE DU FRUIT / 14 OCTOBRE 2018

ARTICLE 1

Un concours de réalisation d'arbres à mots est ouvert à tous les amateurs, jusqu'au 13 octobre 2018.
La participation est gratuite.
Les ARBRES À MOTS seront exposés lors de la 13^{ème} Fête du fruit le 14 Octobre 2018 à Chenicourt.

ARTICLE 2

Un SEUL arbre est accepté par participant.
Les techniques et matériaux sont libres.
Les dimensions de l'arbre devront être de maximum de 1m50
Une affichette mentionnant les noms et adresse des participants devra être remise en même temps que la création.

ARTICLE 3

Les créations devront être déposées :
- soit jusqu'au **vendredi 12 octobre 2018 avant 12h**, au site de Nomeny de la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné, 23 route de Pont-à-Mousson 54610 Nomeny
- soit le **samedi 13 octobre 2018 de 9h à 11h** directement à Chenicourt, 12 place de la Mairie.

ARTICLE 4

Les différentes catégories pouvant concourir sont les suivantes : particuliers, centres aérés/ associations, scolaires
L'auteur de la création sera désigné gagnant dans sa catégorie par le plus grand nombre de votes exprimés par le public le jour de la manifestation. Un lot récompensera le premier de chaque catégorie. Il se verra remettre son prix, lors d'une cérémonie conviviale organisée par la CCSGC, fin novembre.

ARTICLE 5

Tout en prenant grand soin des créations, la Communauté de Communes ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable des dommages éventuels causés aux créations pendant l'exposition.
De même, la Communauté de Communes ne pourrait être tenue responsable si un cas de force majeure l'obligeait à suspendre, modifier ou annuler le concours.

ARTICLE 6

Les créations seront récupérées par leur propriétaire dans un délai maximum d'une semaine après la remise des prix. En cas contraire, la Communauté de Communes se réserve le droit d'en disposer à sa guise.



ARTICLE 7

Toute participation au concours entraîne l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 8

Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par téléphone auprès de la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné 03 83 31 74 37, ou par mail : ccausse@seille-mauchere.org.

Claude THOMAS
Président